

S.E M. Président Joseph Kabila
Cabinet du Président de la République
Palais de la Nation, Kinshasa/Gombe
République démocratique du Congo

Bruxelles le 18 septembre 2014

Objet : Inquiétude concernant du harcèlement judiciaire et du risque d'arrestation contre M^e Peter Ngomo Milambo

Monsieur le Président,

Je vous écris au nom du Conseil des barreaux européens (CCBE). Le CCBE représente les barreaux de 32 pays membres et 13 pays associés et observateurs, soit plus d'un million d'avocats européens.

Le CCBE, à travers son comité Droits de l'homme, accorde une grande importance au respect des droits de l'homme et de l'État de droit. Le CCBE est particulièrement préoccupé par la situation des défenseurs des droits de l'homme dans le monde.

Le CCBE a été informé du harcèlement judiciaire et du risque d'arrestation de M^e Peter Ngomo Milambo, qui est connu pour son engagement dans la défense des opposants politiques et des défenseurs des droits de l'homme. À plusieurs reprises, M^e Ngomo avait dénoncé le manque d'impartialité et d'indépendance des juridictions militaires parmi d'autres et a lutté et œuvré pour l'indépendance du pouvoir judiciaire en République démocratique du Congo.

D'après les informations qui nous sont parvenues le 28 août 2014, lors d'une audience dans laquelle il représentait un client face au général Tim Mukunto Kiyana qui représentait le ministère public, ce dernier aurait menacé de l'arrêter et lui aurait glissé « tu as du courage d'être venu à l'audience ». Le général Tim Mukunto Kiyana est officier du Ministère Public à l'Auditorat Général, le Premier avocat général des Forces armées, conseiller au Conseil national de sécurité (CNS), et préside la Commission mixte sécuritaire. Il représente le ministère public et préside toutes les commissions d'enquêtes sur les dossiers sensibles. À la suite de ces menaces, M^e Ngomo a quitté précipitamment l'audience pour entrer en clandestinité, craignant pour sa sécurité. Peu de temps après sa fuite, une source de confiance a confirmé à M^e Ngomo le risque imminent de son arrestation. Le général Mukunto aurait en effet déclaré avoir l'intention d'arrêter M^e Ngomo pour « subornation de témoin », un délit réprimé d'une peine allant jusqu'à cinq ans d'emprisonnement en vertu de l'article 129 du code pénal.

Le 4 septembre vers 18 heures, des policiers en service se sont présentés au domicile de l'avocat, en prétendant être mandatés par celui-ci pour récupérer une somme d'argent afin de la lui délivrer ultérieurement. Devant le refus catégorique d'un membre de la famille, ils quittèrent le domicile mais effectuèrent une surveillance pendant la journée.

Dans ce contexte, le CCBE souhaiterait attirer votre attention sur les 16 et 17 des Principes de base des Nations unies relatifs au rôle du barreau (1990) :

L'article 16 indique que :

« Les pouvoirs publics veillent à ce que les avocats a) puissent s'acquitter de toutes leurs fonctions professionnelles sans entrave, intimidation, harcèlement ni ingérence indu ; [...] et

c) ne fassent pas l'objet, ni ne soient menacés de poursuites ou de sanctions économiques ou autres pour toutes mesures prises conformément à leurs obligations et normes professionnelles reconnues et à leur déontologie ».

Par ailleurs, l'article 17 indique que :

« Lorsque la sécurité des avocats est menacée dans l'exercice de leurs fonctions, ils doivent être protégés comme il convient par les autorités ».

Au vu de ce qui précède, le CCBE vous demande de mettre un terme à toute forme de harcèlement, y compris au niveau judiciaire, à l'encontre de M^e Ngomo, et de garantir son intégrité physique et psychologique. Par ailleurs, le CCBE vous demande également de garantir qu'en toutes circonstances, les défenseurs des droits humains en République démocratique du Congo puissent mener leurs activités légitimes sans craindre ni restrictions ni représailles et de prendre toutes les mesures nécessaires à garantir la protection de l'indépendance et de l'impartialité du système judiciaire.

Dans l'attente d'une réponse urgente de votre part, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Aldo Bulgarelli', with a long vertical line extending downwards from the end of the signature.

Aldo BULGARELLI
Président du CCBE